

Demande de cas par cas

Annexe 7 : diagnostic territorial

Projet de bâtiments et serres agricoles équipés de modules photovoltaïques



Châteauneuf-de-Vernoux (07)

Décembre 2021

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
2. PRESENTATION DU PROJET	3
3. ORIGINE DU PROJET	4
3.1. Besoin du projet	4
3.2. Description technique	4
4. DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN	5
4.1. Captage d'eau potable et périmètres de protection	5
5. DESCRIPTION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	5
5.1. Les Znieff	6
5.2. Les zones Natura 2000	6
5.3. Le périmètre lié à un parc naturel régional	6
5.4. Les zones humides	7
5.5. Plan national d'action Gypaète Barbu	7
5.6. Plan national d'action Noctule de Leisler	8
5.7. Plan national d'action Petit Rhinolophe	8
5.8. Plan national d'action Pipistrelle commune	8
5.9. Le SRADDET : espaces perméables relais surfaciques de la trame verte et bleue	9
6. LE CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL	9
6.1. Les sites inscrits/classés/patrimoine Unesco/grand site	9
6.2. Les monuments historiques	10
6.3. Inventaire paysage : familles et ensembles de paysages en Rhône-Alpes	10
7. LES RISQUES NATURELS	11
8. SYNTHESE DES EFFETS DU PROJET	12
8.1. Synthèse des sensibilités	12
8.2. Synthèse des impacts lors de la phase chantier	
	Err
eur ! Signet non défini.	
8.3. Synthèse des impacts lors de la phase exploitation	
	Err
eur ! Signet non défini.	

1. Préambule

Conformément à la réglementation, le demandeur saisit le service évaluation environnementale de la DREAL en vue de la réalisation de son projet de bâtiments et serres agricoles équipés de modules photovoltaïques.

Dans ces conditions et en complément des documents et cartes portant évaluation du projet et listés dans le formulaire CERFA, le présent diagnostic vient préciser le besoin à l'origine de ce projet ainsi que l'analyse du projet dans son environnement.

2. Présentation du projet

Le projet est localisé sur la commune de Châteauneuf-le-Vernoux, dans le département de l'Ardèche.

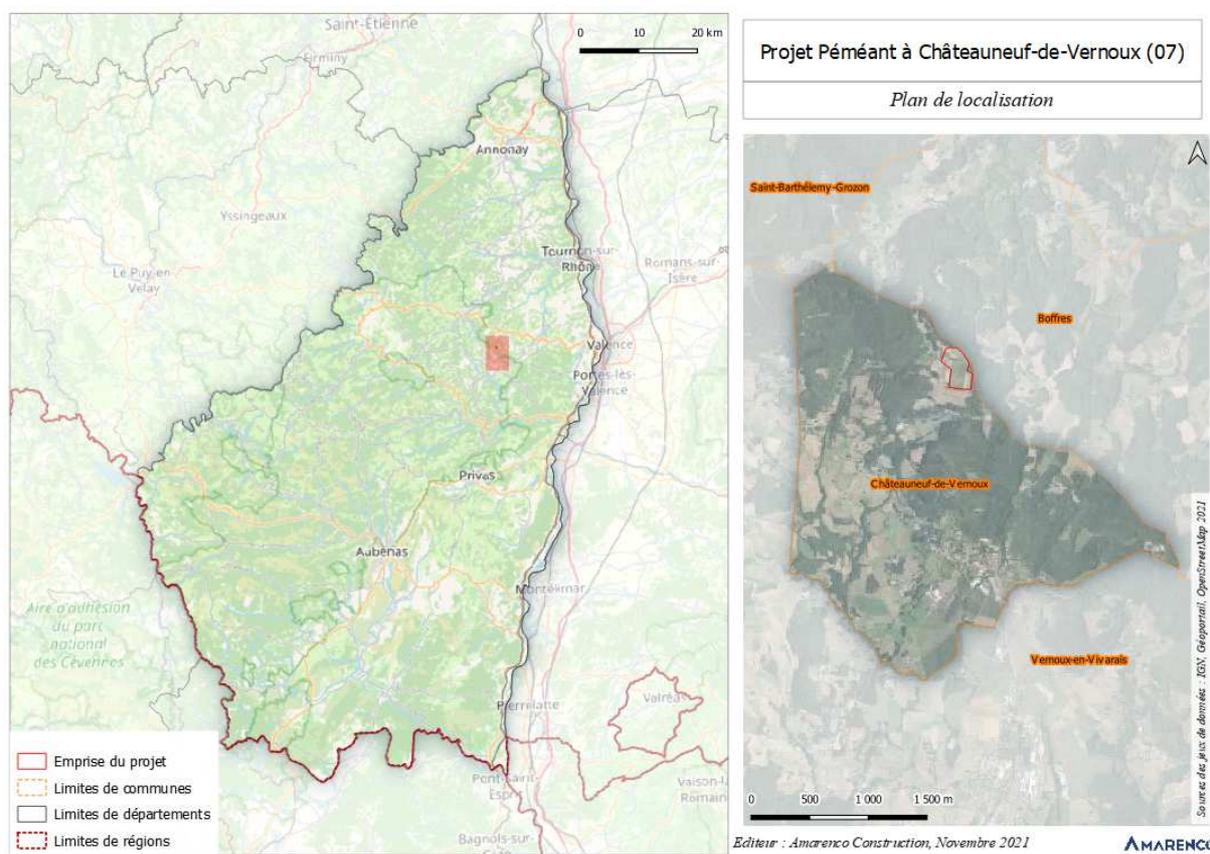


Figure n°1 : **Plan de localisation**

Le présent projet vient s'implanter sur plusieurs parcelles cadastrales dont les références sont données ci-dessous :

Références cadastrales	Surface
A 192	10 160 m ²
A 194	1 436 m ²
A 195	7 600 m ²
A 197	4 190m ²
A 198	5 460 m ²
A 199	22 811 m ²
A 200	4 800m ²

A 201	1 590m ²
Surface totale de l'emprise projet	58 047 m ²

3. Origine du projet

3.1. Besoin du projet

Le projet est porté par la société PEMEANT Aymeric, société éponyme du nom de l'agriculteur. L'exploitation agricole se transmet de génération en génération. M.PEMEANT Aymeric est la 3^{ème} génération. Il l'a reprise en 2012.

L'exploitation porte sur surface utile de 17 hectares en totalité sur la commune de Châteauneuf de Vernoux.

Cela concerne la production de céréales sur 10 ha, du fourrage sur 4 hectares et du maraichage en plein champ sur 2 hectares, la totalité en production Bio.

Face à la demande grandissante et aux aléas climatiques, l'exploitation souhaite se doter de nouveaux moyens de production et de bâtiments. L'autre objectif constitue le développement de l'activité et la volonté de se diversifier en explorant de nouveaux marchés (plantes médicinales).

La demande locale est présente : EHPAD, cantine scolaire, vente directe...

3.2. Description technique

Le lecteur peut se reporter à l'annexe 4 dans laquelle il pourra retrouver le plan d'implantation accompagné de plans de masses.

4. Description du milieu humain

4.1. Captage d'eau potable et périmètres de protection

La délégation départementale Ardèche de l'agence régionale de la santé a été consultée le 23 novembre 2021.

Comme le montre la carte ci-dessous envoyée par l'ARS, la ZIP (zone d'implantation potentielle) du projet n'est pas concernée par un périmètre de protection.

Et ce malgré la mention « source captée » au nord-ouest de la ZIP réalisée par l'IGN, il a été confirmé par l'ARS l'absence de source à cet endroit.

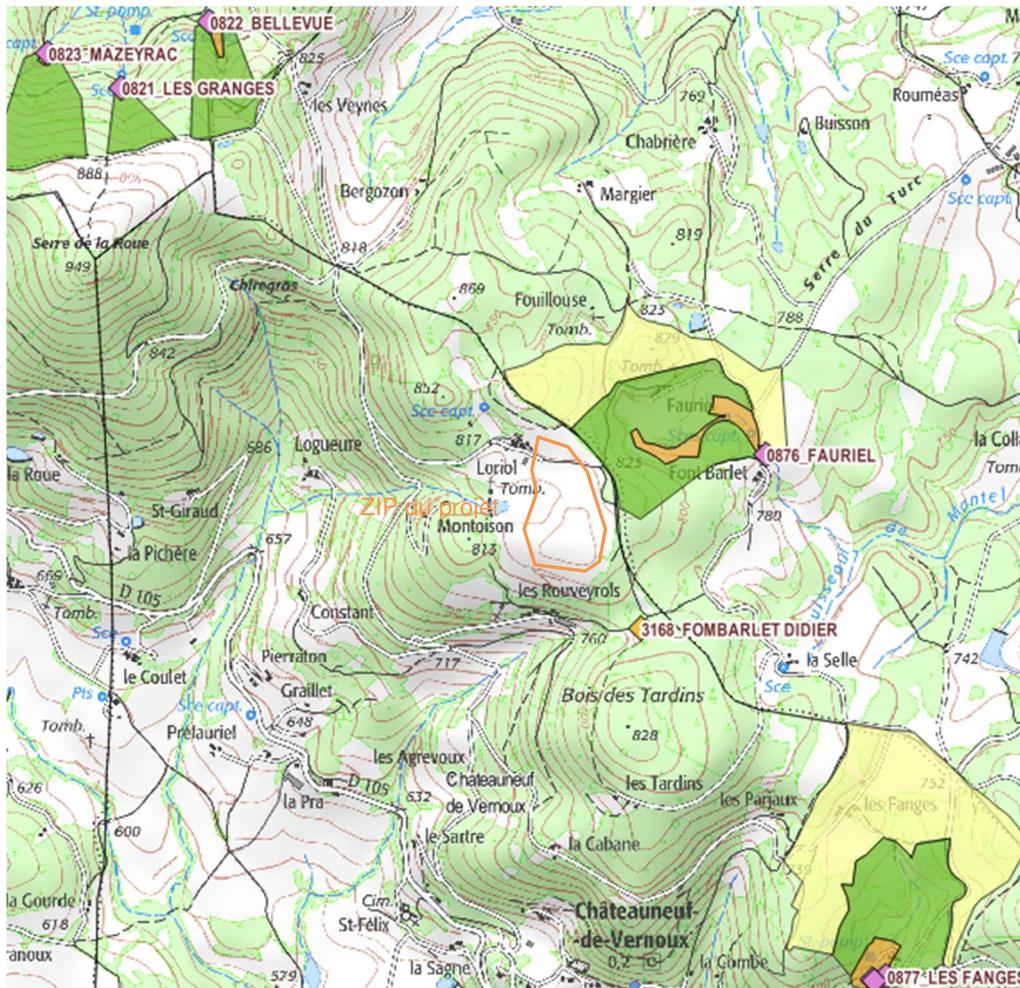


Figure n°2 : **Localisation des captages et des périmètres de protection (© ARS délégation Ardèche)**

La ZIP du projet n'est pas concernée par des périmètres de protection associés à des captages d'eau potable.

5. Description du contexte environnemental

Elle est basée à partir des données recueillies sur le portail des données géographiques de la DREAL Auvergne Rhône Alpes (<https://carto.data.gouv.fr/>).

Les informations ci-dessous viennent évaluer la sensibilité du projet.

5.1. Les Znieff

L'aire d'étude du projet ne se situe dans aucun zonage délimitant une zone d'intérêt écologique faunistique et floristique.

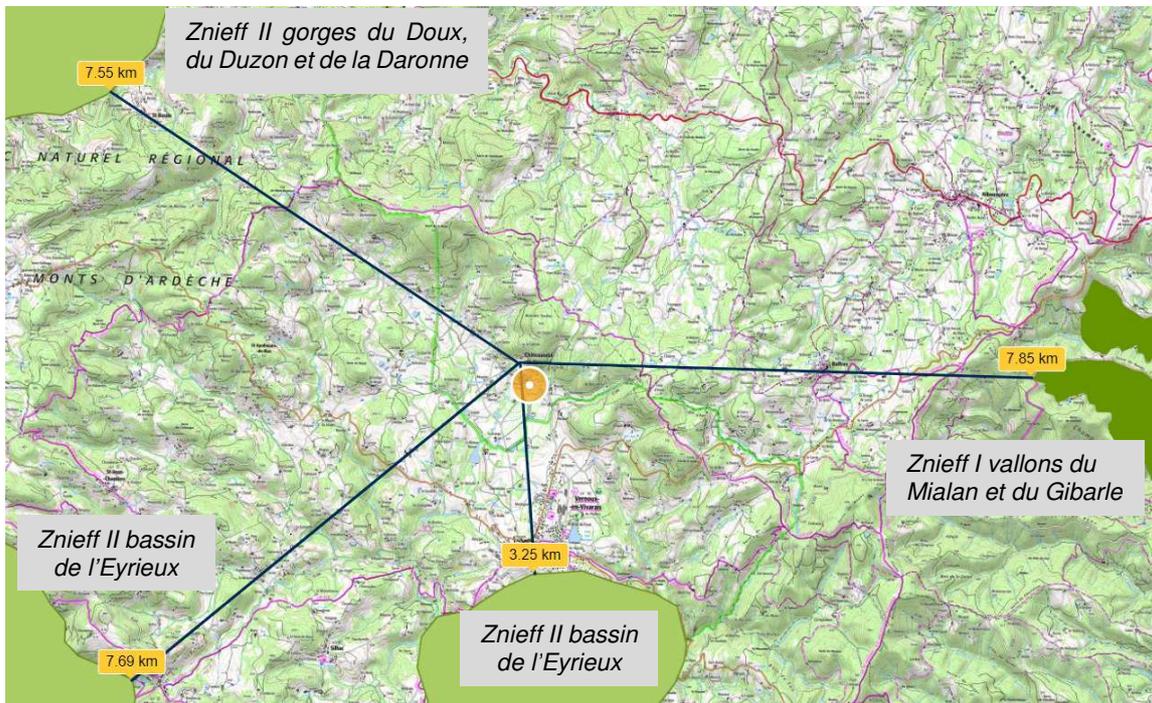


Figure n°3 : **Localisation des Znieff I et II** (© Géoportail)

5.2. Les zones Natura 2000

L'aire d'étude du projet ne se situe dans aucun zonage délimitant une zone appartenant au réseau Natura 2000.

5.3. Le périmètre lié à un parc naturel régional

La commune de Châteauneuf-le-Vernoux ne fait pas partie d'un PNR.

La limite du PNR des Monts d'Ardèche s'arrête à la limite administrative avec la commune voisine à l'ouest Vernoux-en-Vivarais.

L'aire d'étude n'est pas concernée par des zonages délimitant des ZNIEFF, des Natura 2000 et le territoire d'un PNR.

5.4. Les zones humides

Comme le montre la capture d'écran du site Sig réseau zones humides, la ZIP du projet n'est pas concernée par la présence d'un milieu humide.

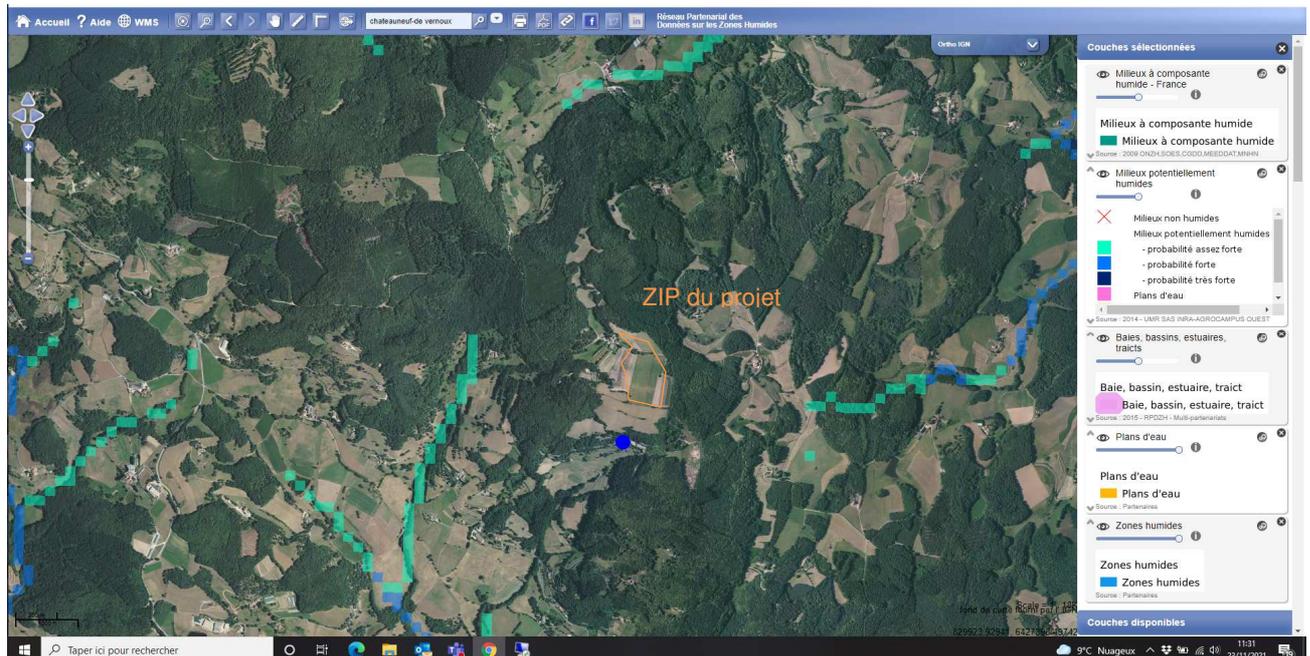


Figure n°4 : Localisation des zones humides (© SIG réseau zones humides)

NB : le rond bleu correspond à la localisation de l'adresse recherchée. Il n'a aucun lien avec un élément de zones humides.

5.5. Plan national d'action Gypaète Barbu

Le paragraphe ci-dessous, extrait du PNA 2010-2020, vient préciser le type d'habitat affectionné par le Gypaète.

« Le Gypaète barbu ne vit pas seulement dans des massifs montagneux reculés, bien que ces massifs soient devenus les derniers bastions où il s'est maintenu. Les seules constantes de son habitat sont un relief abrupt présentant des milieux ouverts avec des ongulés sauvages ou domestiques de taille moyenne, des zones rupestres pouvant abriter un vaste nid et des pierriers sur lesquels il pourra casser des os.

L'altitude importe peu. L'espèce niche dans la dépression de la Mer Morte (en dessous du niveau de la mer) et niche sur les contreforts de l'Everest.

*En Europe, on peut observer l'espèce en haute montagne où les troupeaux d'ongulés sauvages (Isard *Rupicapra pyrenaica*, Chamois *Rupicapra rupicapra*, Bouquetin des Alpes *Capra ibex*, Mouflon de Corse *Ovis ammon*...) sont présents toute l'année. En hiver, les ongulés sauvages morts dans les avalanches constituent l'essentiel de la nourriture qui lui permettra de survivre et d'élever ses jeunes.*

On peut aussi observer l'espèce en moyenne montagne. Les densités d'ongulés sauvages non forestiers dans ce type de biotope sont généralement faibles et la présence du Gypaète barbu est liée au maintien d'un pastoralisme extensif bien développé. Cependant, le cheptel quitte généralement la moyenne montagne en hiver et les ressources alimentaires hivernales deviennent plus limitées qu'en haute montagne, facteur entraînant une plus faible productivité des couples présents. »

Ce rapace, par son régime alimentaire spécifique qui a valu le surnom de casseur d'os, recherche des sites où il va pouvoir trouver des ongulés et à la fois des pierriers pour casser les os.

Bien que située au sein du territoire de présence, la ZIP du projet ne constitue pas un secteur adapté par ce rapace.

Il s'agit d'une zone de moyenne montagne marquée par des reliefs réguliers exempte de vallées encaissées ou de reliefs abrupts n'offrant pas les caractéristiques recherchées.

L'aire d'étude présente une sensibilité jugée faible à très faible.

5.6. Plan national d'action Noctule de Leisler

Cette chauve-souris, la plus petite parmi les 3 noctules, hiberne dans des cavités arboricoles. Elle met bas également dans ce même type de cavités.

Ses proies sont chassées au sein de plusieurs milieux différents. Il peut s'agir de forêts, lisières, étendues d'eau, vergers, et en milieu urbain profitant de la concentration des insectes à proximité de l'éclairage public.

La réalisation de ce projet ne prévoit aucun défrichement.

L'aire d'étude présente une sensibilité jugée faible.

5.7. Plan national d'action Petit Rhinolophe

Le plus petit représentant de la famille des Rhinolophidés hiberne dans des milieux souterrains naturels et artificiels.

Ses terrains de chasse de prédilection sont les forêts de feuillus, les pâtures bocagères et les vergers.

La mise-bas s'effectue dans des milieux bâtis, des combles à la cave.

Les parcelles concernées par la ZIP du projet sont exclusivement des cultures : blé dur d'hiver, trèfle et triticales d'hiver.

La zone d'étude ne correspondant pas aux sites utilisés par ce chiroptère.

L'aire d'étude présente une sensibilité jugée faible.

5.8. Plan national d'action Pipistrelle commune

De la famille des Vespertilionidés, cette espèce est très opportuniste. Elle va effectuer sa phase d'hibernation dans une large variété d'endroits : des bâtiments, des fissures rocheuses ou encore des cavités arboricoles.

Les bâtiments (interstices derrière les revêtements ou les entre-toits) sont également les endroits recherchés pour la période de mise-bas.

Terrain de chasse : Zones humides, étendues d'eau, éclairages urbains, zones boisées, milieux agricoles

L'aire d'étude présente une sensibilité jugée faible.

5.9. Le SRAADET : espaces perméables relais surfaciques de la trame verte et bleue

La ZIP du projet est localisée au sein de cette couche du SRAADET.

Cela concerne les « *espaces situés en dehors des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques, contribuant au fonctionnement écologique global du territoire. Ces espaces perméables permettent d'assurer la cohérence de la TVB en complément des corridors écologiques, situés pour leur part dans les espaces contraints. Ils traduisent l'idée de connectivité globale du territoire et jouent un rôle clef pour les déplacements des espèces tant animales que végétales et les liens entre milieux.* »

Au regard de l'usage des parcelles (exclusivement des cultures) et de la surface d'emprise impactée par ce projet, sa réalisation ne sera pas de nature à remettre en cause la TVB.

6. Le contexte paysager et patrimonial

6.1. Les sites inscrits/classés/patrimoine Unesco/grand site

Comme le montre la capture du site Datara.gouv.fr, seuls des sites classés se trouvent dans un rayon de 6km de la ZIP. Le site classé le plus proche (château des Faugs à Boffres) est à 3,19 km de la ZIP du projet.

Les autres sont à 3,85 km, 4,14 km et 6,78 km.

Comme décrit en page suivante, la ZIP est située au sein du plateau du Haut Vivarais. Caractérisés par une prégnance de la végétation et un relief marqué, les vues sont furtives et très limitées.

Cette caractéristique ne déroge pas aux abords de la ZIP. D'autant plus le château des Faugs est implanté sur un point altitudinal que l'on pourrait qualifier d'intermédiaire (ni sur un point ni sur un point bas).

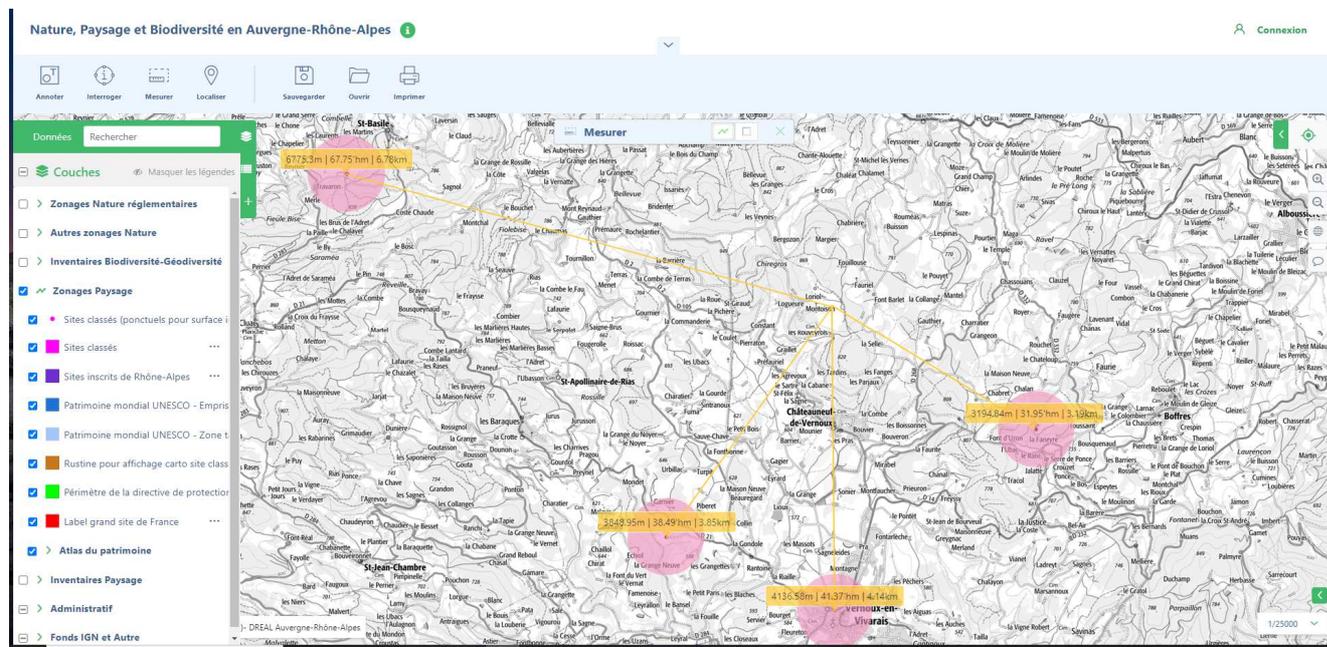


Figure n°5 : Localisation des zonages paysagers (© Datara.gouv.fr)

6.2. Les monuments historiques

La ZIP (zone d'implantation potentielle) du projet est éloignée des monuments historiques. Comme le montre la capture d'écran de Monumentum.fr, le monument le plus proche est le château de Faugs (Boffres).

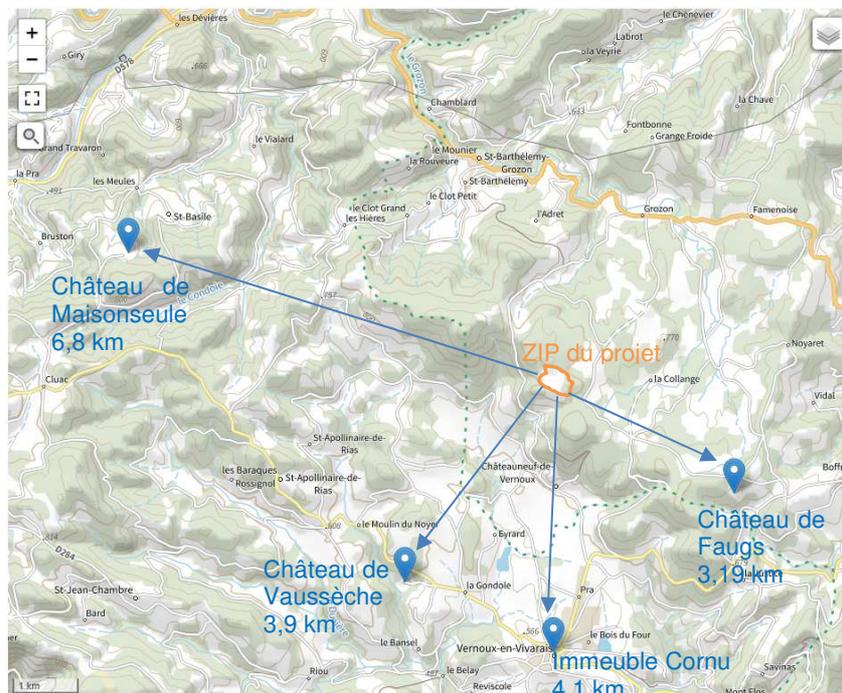


Figure n°6 : Localisation des monuments historiques (© Monumentum)

La conclusion du paragraphe précédent reste la même en ce qui concerne l'impact du château de Faugs (également site classé). Elle s'applique également aux autres 3 monuments.

Au vu de la distance, du relief, du caractère boisé et des dimensions de l'installation projetées, l'impact, que ce soit pour les monuments historiques et les sites classés, peut être qualifié de faible.

6.3. Inventaire paysage : familles et ensembles de paysages en Rhône-Alpes

La ZIP du projet se situe au sein du Plateau du Haut-Vivarais.

Voici un extrait de sa description provenant du centre de ressources régional des paysages d'Auvergne Rhône Alpes.

Il « offre un paysage agricole et forestier tranquille qui contraste avec l'agitation de la vallée du Rhône dont la corniche constitue sa limite orientale. Au sud, la corniche de l'Eyrieux fixe des limites plus nettes qu'au nord, marqué par Annonay et un relief progressif vers le Parc naturel régional du Pilat. A l'exception de panoramas exceptionnels aux franges du plateau, et sur quelques points hauts vers la vallée du Rhône à Tournon, sur la Drôme (Trois Becs) à l'est, le Mézenc et les Boutières à l'ouest et le Pilat au nord, les champs de vision sont fermés. Vallonnements et boisements limitent la plupart du temps le regard.

De nombreux cols (aux alentours de 600 mètres d'altitude) constituent des effets de seuils quand les boisements ne font pas écran au regard, notamment dans les gorges du Doux. Celles-ci entaillent le plateau d'est en ouest, créant une ambiance très fermée et deux univers contrastés entre un nord au relief doux et aux paysages ouverts (altitudes allant de 400 à 600

mètres) et un sud au relief plus marqué (altitudes jusqu'à 900 mètres), annonçant les Monts d'Ardèche. »

Située au sud de cette entité paysagère, et comme mentionné ci-dessus, les vues sont plus rares en raison du couvert végétal et du relief plus marqué.

A cela s'ajoutent les caractéristiques du projet (les dimensions et le type de projet) qui le rendront peu visibles.

Compte tenu du contexte relativement boisé, du relief et de ses caractéristiques, l'impact visuel est jugé faible.

7. Les risques naturels

L'image ci-dessous provient du site Géorisques.gouv.fr.

Elle constitue une synthèse de l'ensemble des risques concerné par la commune de Châteauneuf-de-Vernoux.

Risques naturels

	INONDATIONS Commune soumise à un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Non Evénements historiques d'inondation dans le département : 21 (Affichage des 10 plus récents) Commune soumise à un Plan de prévention des risques inondation : Non Commune faisant l'objet d'un programme de prévention (PAPI) : Non	▼
	MOUVEMENTS DE TERRAIN Mouvements de terrain recensés dans la commune : Non Commune soumise à un Plan de prévention des risques mouvements de terrain : Non	▼
	CAVITÉS SOUTERRAINES Cavités souterraines recensées dans la commune : Non Commune soumise à un Plan de prévention des risques cavités souterraines : Non	▼
	SÉISMES Risque sismique dans la commune : 3 - MODEREE Commune de votre localisation soumise à un Plan de prévention des risques sismiques : Non	▼
	RADON Potentiel radon de votre commune : Fort	▼
	RETRAIT-GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX Exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans la commune : Oui Commune soumise à un Plan de prévention des risques retrait-gonflement des sols argileux : Non	▼

Au regard des niveaux de risques attribués à la commune de Châteauneuf-le-Vernoux, l'impact de ce projet est jugé faible.

8. Synthèse des effets du projet

8.1. Synthèse des sensibilités

Thématiques	Sensibilités identifiées	Niveau des sensibilités
Risques naturels	Retrait et gonflement des sols argileux Radon Les autres risques sont nuls	Faible
Climat	Production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Positif
Topographie	Site relativement plat	Nul
Captage eau potable	ZIP hors périmètre	Nul
Zonages paysagers	Zonages paysagers à 3,2km	Faible
Patrimoine	MH le plus proche à 3,2 km	Faible
Milieux naturels <i>Znieff, Natura 2000, Pnr</i> <i>Zones humides</i> <i>PNA</i> <i>TVB</i>	Hors zonages Hors zone ZIP concernée par différents PNA ZIP au sein des espaces perméables de relais surfacique	Faible Faible Faible Non remise en cause de la TVB

Au regard de sa localisation et de ses dimensions, la réalisation de ce projet aura des incidences jugées nulles et faibles.